



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

**CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF
DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER
- SESSION 2011 -**

Epreuve n°2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations,
- Comptabilité et finance,
- Problèmes économiques et sociaux,
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union Européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

(Durée : 3 heures)

(Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

Option : Problèmes économiques et sociaux

Le dossier documentaire comporte 9 pages.

IMPORTANT

IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU' AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT APPARAÎTRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES.

QUESTIONS

PARTIE 1 : Questions communes

Question n° 1

(2 points)

1a - Quelles sont les thématiques traitées par le G20 ?

1b - Pourquoi le G20 est-il un cadre plus pertinent que le G8 pour traiter de ces questions ?

*Document n° 1 : Le G20, forum économique du XXIème siècle.
Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>*

Page 1

*Document n° 1 bis : Extraits du communiqué final du sommet du G20 à Paris les 18-19 février 2011.
Source : [Les échos](#) du 20 février 2011.*

Page 2

Question n° 2

(2 points)

2a – A part l'énergie éolienne, quelles sont les autres énergies renouvelables que vous connaissez ?

2b – En vous appuyant sur l'exemple de l'énergie éolienne, citer aux moins cinq avantages et cinq inconvénients des énergies renouvelables.

Document n° 2 : Eoliennes et biodiversité.

Page 3

*Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>.
("la passion du jardinage")*

Question n° 3

(2 points)

3a - Quels sont les différents niveaux de collectivités territoriales ?

3b - Quels sont les objectifs de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ?

Document n° 3 : Extrait de l'exposé des motifs de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Page 4

PARTIE 2 : Questions pour l'option « problèmes économiques et sociaux »

Question n° 4

(3,15 points)

- 4a - Définir l'inflation.**
- 4b - Définir la déflation.**
- 4c - Définir la désinflation.**
- 4d - Développer en une dizaine de lignes :**
 - les trois causes de l'inflation,**
 - ses conséquences (citer deux conséquences positives et deux conséquences négatives en les expliquant)**
 - les outils pour lutter contre l'inflation (citer 3 outils en les expliquant).**

*Document n° 4 : L'inflation repart en février.
Source : TF1 News 15 mars 2011.*

Page 5

Question n° 5

(3,15 points)

- 5a - Développer en une dizaine de lignes les avantages (citer deux avantages) et les inconvénients (citer deux inconvénients) du libre-échange.**
- 5b - Rappeler les missions de l'organisation mondiale du commerce.**
- 5c - Développer en une dizaine de lignes le principe du régionalisme, les différentes formes d'intégration (citer 3 formes d'intégration et les définir) et le principal avantage du régionalisme.**

*Document n° 5 : Arnaud Montebourg prône « protectionnisme, dirigisme et interventionnisme ».
Source : L'Express le 22 février 2011.*

Page 6

Question n° 6

(2,8 points)

- 6a - Définir le pacte de stabilité et de croissance et son objectif principal.**
- 6b - Quelles en sont les pistes de réforme ?**

*Document n° 6 : Extrait : Accord en vue entre les vingt-sept pour la révision du pacte de stabilité.
Source : Le Monde, 16 mars 2011.*

Page 7

Question n° 7

(2,8 points)

**7a - Définir une politique conjoncturelle. Citer des exemples.
7b - Définir une politique structurelle. Citer des exemples.
7c - Développer en une dizaine de lignes les causes du chômage (citer au moins 5 causes) et les politiques économiques que peut mettre en œuvre un Etat pour lutter contre le chômage. (Citer 5 politiques).**

*Document n° 7 : La France qui sourit et la France qui pleure.
Source : Le Monde, 7 février 2011.*

Page 8

Question n° 8

Définir en quelques lignes ce qu'est l'autorité bancaire européenne et son rôle. (2,1 points)

*Document n° 8 : Un exercice périlleux pour l'autorité bancaire européenne.
Source : Le Monde 19 mars 2011.*

Page 9

Le G20, forum économique du XXIème siècle

La nouvelle instance de pilotage de l'économie

Forum de coopération et de coordination économique internationale regroupant à la fois les pays industrialisés (le G8) et les principaux pays émergents, le « Groupe des 20 » (G20) est, depuis septembre 2009 (Sommet de Pittsburgh), la « nouvelle instance de pilotage de l'économie mondiale ». Lancé en 1999, au niveau des Ministres des Finances, à la suite des crises financières des années 90 (Asie du sud-est, Russie, Mexique,...), le G20 s'est réuni pour la première fois au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement le 15 novembre 2008, à Washington, sous l'impulsion de la France qui, au nom de l'Europe, avait demandé que le monde se rassemble pour apporter une réponse coordonnée et concertée à la crise économique et financière.

Composition du G20

Le G20 est composé des membres du G8 (France, Allemagne, Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, Italie, Japon, Canada) **et des principales économies émergentes** (Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Mexique et Turquie) sans lesquelles les grandes décisions économiques ne peuvent plus être prises. L'Union européenne fait figure de 20ème membre de ce groupe de concertation économique qui représente plus de 85% de la richesse mondiale et les deux tiers de la population mondiale et du commerce international. L'Espagne, avec l'aide de la France, a également été invitée à participer aux réunions du G20, où sont aussi représentées les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale).

Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>

G20 Finances : le communiqué final du sommet du G20

(extraits)

Paris, 18-19 février 2011

1. Nous, Ministres des Finances et Gouverneurs de Banque centrales des pays du G20, nous sommes réunis aujourd'hui pour traiter des défis économiques et financiers actuels et décider des actions à mener pour mettre en œuvre les mandats que les chefs d'Etat et de gouvernement nous ont confiés.

2. La reprise mondiale se renforce, mais demeure inégale et les risques baissiers sont toujours présents. Dans la plupart des économies avancées, la croissance est modeste et le niveau de chômage reste élevé. Dans les économies émergentes, en revanche, la croissance a repris de la vigueur et certaines montrent des signes de surchauffe. Nous réaffirmons notre volonté d'apporter des réponses cohérentes et coordonnées aux défis auxquels nous sommes confrontés, de nous attaquer aux racines de la crise et d'assainir les bases de la croissance économique mondiale.

3. Nous, membres du G20, réaffirmons notre engagement à coordonner notre action en matière de politique économique pour parvenir à une croissance forte, durable et équilibrée. Nos principales priorités d'action comprennent la mise en œuvre de programmes d'assainissement budgétaire à moyen terme, adaptés à la situation particulière de chaque pays, conformément à l'engagement que nous avons pris à Toronto, des politiques monétaires appropriées, une flexibilité croissante des taux de change afin qu'ils reflètent mieux les fondamentaux économiques et des réformes structurelles pour soutenir la demande mondiale, augmenter la croissance potentielle, favoriser la création d'emploi et contribuer au rééquilibrage de l'économie mondiale. (...)

4. Le système monétaire international (SMI) a fait preuve de résilience, mais des vulnérabilités subsistent, ce qui rend l'amélioration du SMI d'autant plus nécessaire afin de garantir la stabilité systémique, favoriser un ajustement ordonné et éviter les fluctuations déstabilisatrices des flux de capitaux, les mouvements désordonnés des taux de change -, ce qui suppose notamment que les économies avancées à monnaie de réserve veillent à éviter la volatilité excessive -, et le défaut d'alignement persistant des taux de change. (...)

5. Nous avons débattu des inquiétudes quant aux conséquences d'une éventuelle volatilité excessive des prix des matières premières et avons demandé à nos suppléants de travailler aux côtés des organisations internationales et de nous rendre compte sur les causes sous-jacentes de ces tendances et les défis qu'elles posent pour les consommateurs comme pour les producteurs et de réfléchir aux actions envisageables. (...)

6 Nous nous engageons à poursuivre la réforme du secteur financier. (...)

9. Nous réaffirmons notre attachement à la liberté du commerce et des investissements, conscients de son importance centrale pour la reprise mondiale. Nous nous abstiendrons de prendre et d'opposer des mesures commerciales protectionnistes sous quelque forme que ce soit et reconnaissons l'importance d'un achèvement rapide des négociations du Cycle de Doha.

10. Nous nous tenons prêts à apporter notre soutien à l'Egypte et à la Tunisie le moment venu par des réponses coordonnées avec les institutions internationales et les banques régionales de développement, pour accompagner les réformes que ces pays adoptent au bénéfice de la population toute entière et leurs efforts de stabilisation économique.

Source : *Les échos* du 20 février 2011

Eoliennes et biodiversité

15/12/2010

Energies renouvelables et biodiversité ne font pas toujours bon ménage, et ce qui est bon pour le climat ne l'est pas forcément pour certaines espèces animales ou végétales. Ainsi, saviez-vous que les éoliennes sont des pièges mortels pour les oiseaux et les chauves-souris, et que leur implantation perturbe les écosystèmes ?

Les éoliennes, un paradoxe pour l'environnement

L'éolien est une source d'énergie propre et renouvelable, c'est un fait. Les éoliennes contribuent d'abord à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, et donc à lutter contre le changement climatique. Elles permettent également de limiter notre dépendance vis-à-vis du pétrole et nous assurent une meilleure maîtrise de nos approvisionnements énergétiques. Enfin, l'installation, l'exploitation et l'entretien de ces équipements décentralisés sur tout le territoire créent des emplois.

La France s'est d'ailleurs fixé pour objectif de produire, d'ici 2020, 23% de son électricité à partir d'une énergie renouvelable : pas étonnant, dans ces conditions, que l'on voie les parcs éoliens se multiplier dans les campagnes françaises. Cependant, ces éoliennes ne sont pas anodines : outre qu'elles sont souvent accusées de nuisances pour les riverains, elles portent aussi atteinte aux paysages et à la biodiversité. L'homme, en installant des éoliennes, détruit les habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente la mortalité de certains animaux.

Oiseaux et chauves-souris : les victimes directes des éoliennes

Les victimes les plus évidentes des éoliennes sont les oiseaux (oiseaux nocturnes et oiseaux migrateurs) et les chauves-souris, qui meurent par collision avec les pales ou par barotraumatisme (les poumons des chiroptères sont sensibles à la dépression créée par la rotation des pales à proximité de l'éolienne : ils explosent).

Selon Albert Manville, ornithologue américain, pas moins de 440.000 oiseaux sont tués par les éoliennes aux Etats-Unis chaque année. Certes, les parcs éoliens restent moins dangereux pour les oiseaux que la chasse (plusieurs millions d'oiseaux tués chaque année en France), les lignes électriques à haute tension, les plates-formes pétrolières ou les bâtiments aux parois vitrées. Cependant, si les éoliennes sont appelées à se multiplier, ce facteur de mortalité supplémentaire ne doit pas être négligé.

Autres impacts sur la faune et la flore

L'emprise au sol des éoliennes n'est pas sans effet sur la biodiversité. En effet, il ne suffit pas de planter un mât pour installer une éolienne : l'installation est complexe et prévoit par exemple une plate-forme (environ 1 000 m²), des fondations, des pistes et des voies d'accès, un câblage souterrain, des locaux techniques (poste de transformation, local de stockage de matériels...) et, souvent, un parking.

C'est autant d'espace grignoté sur les milieux naturels, de végétation détruite ou piétinée, de surface bétonnée, d'habitats détruits (mares, bosquets, prairie, forêt...) et d'allées et venues humaines susceptibles de perturber des espèces protégées, notamment en période de reproduction. Le chantier d'installation est une période particulièrement critique, génératrice de nuisances importantes (sans parler du risque d'introduction accidentelle d'espèces invasives !). En milieu marin, la problématique est bien entendu la même.

(...)

Clémentine Desfemmes

Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>

Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Exposé des motifs.

(...)

Conscient de l'urgence qui s'attache à engager une réforme profonde de l'organisation territoriale de la France, le Président de la République a donc confié à l'ancien Premier ministre, M. Edouard BALLADUR, le soin de présider un comité pour la réforme des collectivités locales.

Ce dernier, regroupant des personnalités faisant autorité, venues d'horizons politique et professionnel les plus divers, lui a remis son rapport en mars 2009.

Les conclusions de ce rapport forment le point de départ du présent projet de loi, pour lequel le Gouvernement s'est également appuyé sur les travaux et les réflexions menés par la mission temporaire du Sénat sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, présidée par le sénateur Claude BELOT.

L'ambition de ce projet de loi est triple.

Il s'agit tout d'abord d'engager avec résolution un exercice de simplification et de clarification de notre paysage institutionnel pour ancrer durablement la décentralisation. Davantage que de poursuivre des transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales, il convient de supprimer les structures devenues obsolètes ou redondantes, d'achever les regroupements nécessaires trop longtemps différés, d'articuler de manière plus étroite l'intervention des collectivités territoriales, de clarifier l'exercice des compétences entre les différents niveaux d'administration locale.

Il convient ensuite d'adapter l'organisation territoriale aux défis de notre temps. Près de 80 % des 64 millions de Français vivaient en ville en 2008 contre un sur deux en 1936. Le développement des grands ensembles urbains, du fait de la concentration des populations et des habitats, réclame des politiques globales de plus en plus intégrées. Il faut donc réduire le décalage qui s'est installé en zone urbaine entre les besoins de la population et le mode d'administration du territoire qui n'est plus suffisamment adapté. C'est l'objet de la création des métropoles, qui consacre la spécificité institutionnelle de nos grandes agglomérations en compétition avec leurs homologues européennes et internationales.

Mais le projet de loi cherche aussi à répondre aux besoins spécifiques du monde rural. C'est notamment l'objet de l'achèvement et du renforcement de l'intercommunalité, qui constituent une réponse aux enjeux de la gestion locale dans les territoires ruraux. (...)

L'inflation repart en février

Selon les chiffres de l'INSEE publiés mardi, les prix à la consommation en France sont repartis à la hausse en février, en progressant de 0,5% en évolution mensuelle.

La vie, toujours plus chère. Les prix à la consommation en France sont repartis à la hausse en février, en progressant de 0,5% en évolution mensuelle, et sur un an où ils affichent une croissance de 1,7%, a annoncé l'INSEE mardi. En janvier, les prix avaient reculé de 0,2% malgré l'envolée des prix des matières premières et du pétrole. Hors tabac, l'indice, qui avait aussi baissé (-0,2%) en janvier, est aussi reparti à la hausse avec une progression de 0,5% le mois dernier. Sur un an, il a crû de 1,6%.

Hausse du carburant : un français sur deux prêt à réduire sa consommation (Publié le 12 mars 2011)

47% des français envisagent de réduire leur consommation, si le prix du carburant continue de grimper tandis que 40% déclarent l'avoir déjà fait, selon un sondage IFOP à paraître dans *Sud Ouest* dimanche.

Nouveau record historique des prix de l'essence (Publié le 14 mars 2011)

Pour la deuxième semaine de suite, les prix de l'essence ont battu un record historique en France, le super sans plomb 95 dépassant 1.51 euro/litre en moyenne.

Le prix de l'essence bat des records... mais pas d'aide à l'horizon (Publié le 8 mars 2011)

Jamais les prix des carburants n'avaient été aussi élevés, même au cœur de la flambée des cours du brut au printemps 2008. Une envolée qui risque de se poursuivre. Face aux demandes d'aides, le gouvernement fait la sourde oreille.

La hausse des prix au mois de février provient essentiellement de l'accroissement des prix des produits pétroliers et de ceux des services dus à des augmentations saisonnières ou tarifaires, tandis que les prix des produits manufacturés sont stables, résume l'Institut de la statistique.

Les prix du pétrole

L'INSEE fait remarquer qu'en février les prix de l'énergie ont renchéri de nouveau de +1,1% après +3,7% en janvier. Sur un an, l'envolée est encore plus forte (+15,0%). Ils sont portés par la flambée des cours du pétrole brut, dont le baril s'échange autour de 100 dollars actuellement, explique l'Insee.

Les prix des services sont ressortis notamment en forte hausse le mois dernier (+0,7%) du fait d'augmentations saisonnières liées aux vacances scolaires d'hiver et aux relèvements tarifaires, explique l'INSEE. Quant aux prix des produits alimentaires, ils ont progressé de 0,3%. Les prix de l'habillement et des chaussures se sont eux repliés (-2,0%), mais moins qu'en janvier (-7,9%) et qu'en février 2010 (-5,1%).

Par TF1 News (D'après agence) le 15 mars 2011

Arnaud Montebourg prône "protectionnisme, dirigisme et interventionnisme"

NANCY - Arnaud Montebourg, candidat à la primaire socialiste pour la présidentielle, a formulé des "propositions pour la réindustrialisation de la France" lors d'un déplacement mardi en Meurthe-et-Moselle, en prônant une forme de "protectionnisme, dirigisme et d'interventionnisme".

"Tous nos concurrents sont protectionnistes, dirigistes, interventionnistes. Alors que nous, nous laissons faire le marché et nous subissons la passoire de l'Union européenne", a déploré auprès de l'AFP le député PS de Saône-et-Loire, en marge d'une rencontre avec les étudiants de l'école des Mines de Nancy.

M. Montebourg a notamment défendu l'idée de "démondialisation", par le rehaussement des droits de douane, et appelé à "une stratégie européenne pour sortir de la crise, en aidant au développement des marchés intérieurs des pays émergents".

"Je propose un plan national pour que nous ayons une loi de partage de la performance et de la réussite aux entreprises, qui distribuent trop de dividendes aux actionnaires et n'investissent pas suffisamment", a par ailleurs affirmé le député socialiste, qui a visité dans la matinée l'usine de matériaux de construction et de distribution Saint-Gobain à Pont-à-Mousson.

Il a notamment prôné l'instauration d'une "loi d'indexation des salaires sur les gains de productivité", tout en souhaitant "interdire les rémunérations des dirigeants sur les critères boursiers, mais sur des critères industriels et productifs".

M. Montebourg a par ailleurs évalué le coût de la réindustrialisation de la France à 35 milliards d'euros par an, "soit l'équivalent du grand emprunt", a-t-il souligné.

Par AFP

Publié le 22/02/2011 l'express à 20:54, mis à jour le 22/02/2011 à 22:58

Accord en vue entre les Vingt-Sept pour la révision du pacte de stabilité

Extrait :

Les Etats dont la dette dépasse 60 % du PIB devront la réduire d'un vingtième par an. Lendemain de sommet en clair-obscur pour la gouvernance de l'Union monétaire : les vingt-sept ministres des finances de l'Union européenne (UE) devaient se mettre d'accord, mardi 15 mars à Bruxelles, sur la réforme du pacte de stabilité et de croissance. Le durcissement du seul instrument de discipline budgétaire collective doit maintenant faire l'objet de négociations avec le Parlement européen. Les grands argentiers continuent cependant de diverger au sujet des modalités d'application des décisions prises par les chefs d'Etat et de gouvernement vendredi 11 mars.

Article publié le 16 Mars 2011 Par Philippe Ricard

Source : Le Monde

Chômage : la France qui sourit et la France qui pleure

Les moyennes masquent les réalités sociales et le grand écart entre une France qui sourit, épargnée par le chômage, protégée de la crise, et une France en grande souffrance, enkystée dans les difficultés sociales. Une géographie du chômage qui dessine un territoire fracturé avec des taux de chômage qui varient du simple au triple entre les zones d'emploi les plus dynamiques et les territoires de relégation. *Le Monde* publie un dossier spécial, dans ses éditions datées mardi 8 février et mercredi 9 février, à partir de données inédites publiées par l'INSEE sur les 348 zones d'emploi de France métropolitaine.

La France qui sourit

Dans le paysage hexagonal, dépressif, où les angoisses favorisent toutes les crispations, il continue d'exister une France protégée du chômage, notamment en Ile-de-France, en Alsace, en Bretagne, dans le Limousin ou les Pays de la Loire. Des territoires où le nombre de chômeurs reste inférieur à 7%, avec parfois même des taux proches de celui du plein emploi. Bienvenue à Orsay ou en Lozère, les zones d'emploi championnes de France, avec seulement 4,9% de taux de chômage au troisième trimestre 2010. Bienvenue dans les bassins de Versailles, Rodez, Mauriac, Vitré, Saint-Flour ou Roissy-en-France, territoires qui flirtent avec les 5% de chômeurs, moitié moins que la moyenne nationale (9,3%) fin 2010.

"Il y a de fortes dimensions structurelles dans la géographie du taux de chômage, explique Bernard Morel, chef de l'action régionale à l'INSEE. La crise depuis 2008 n'a pas fondamentalement modifié la situation, avec des territoires qui s'en sortent toujours beaucoup mieux que d'autres."

La France qui pleure

La France qui souffre, celle qui subit les taux de chômage les plus élevés, prend racine dans le Nord, touche les campagnes de Picardie et de Champagne-Ardenne, frappe les villes moyennes du Languedoc-Roussillon et de la région PACA. Les situations les plus critiques de métropole ? Dans la zone d'emploi du Sambre-Avesnois (Nord) où le taux de chômage atteignait 17,1% fin 2010 selon les statistiques de l'INSEE, contre 9,3% en moyenne nationale. Dans le Calais (16,2%). Autour de Saint-Quentin (15%). A Roubaix et Tourcoing (14,9%) ou dans le bassin minier de Lens (14,8%).

Mais le chômage massif frappe aussi des territoires moins visibles, moins connus pour l'ampleur de la souffrance sociale. Le soleil de Béziers ? 14,9% de chômeurs. Alès-La Grand Combe ? 14,5%. Ganges-Le Vigan, dans l'Hérault ? 14,2%. Des territoires spécialisés dans des industries particulièrement fragiles, comme la métallurgie ou le textile. Des zones d'emploi qui ont pris de plein fouet l'effondrement du tissu industriel, national ou local. Là où la crise de 2008 et 2009 a prolongé des années de souffrance économique.

Luc Bronner

Le Monde Pour LeMonde.fr / 07.02.11 / 12h38 • Mis à jour le 07.02.11 / 13h03

Un exercice périlleux pour l'Autorité bancaire européenne

Extrait :

Les tests de résistance sont une mise à l'épreuve, mais pas seulement pour les banques. C'est aussi le baptême du feu pour la nouvelle Autorité bancaire européenne (EBA) et son président, Andrea Enria, ancien chargé de la supervision à la Banque d'Italie. En place depuis le 1er janvier, l'EBA va organiser la deuxième série de « stress tests » à l'échelle de l'Union européenne, dont les résultats sont attendus en juin. Lourde tâche, alors que la première vague publique, en juillet 2010, avait été qualifiée de fiasco par de nombreux observateurs. Le caractère « trop décentralisé » du processus l'a desservi, estime Nicolas Véron, du Centre de réflexion Bruegel.

Article publié le 19 Mars 2011 Par C. de C.

Source : Le Monde